

## L'expérience du SYTRAL : 30 ans de grands projets

Le SYTRAL a une longue expérience des chantiers de grande ampleur. Pour toutes les opérations de métro, il procède de la même manière. Pour le prolongement de Gerland à gare d'Oullins, le tunnel a été creusé sous le Rhône, puis sous des immeubles et maisons en secteur dense. On a dû recourir à des tirs de mines au centre d'Oullins pour creuser le puits. L'application stricte des procédures, ainsi que le professionnalisme des équipes, ont permis de réaliser ce projet dans d'excellentes conditions.

## Bénéfice final : un projet qui va changer votre quotidien et valoriser vos biens

Le métro est une infrastructure de transport efficace, écologique, invisible, qui va désengorger votre secteur. Vous bénéficierez d'une desserte performante et confortable vers le centre de la Métropole (moins de 20 minutes pour relier la Part-Dieu). Cela valorisera largement votre quartier et notamment les propriétés alentours.

Station gare d'Oullins



Un contact pour toutes vos questions :  
**Sandrine Besson**

Agent du SYTRAL, Sandrine Besson se consacre aux relations avec les riverains : particuliers, commerçants, entrepreneurs, associations ou institutionnels.

Elle est la porte d'entrée du SYTRAL pour toutes vos questions ou problématiques. Très souvent sur le terrain, elle est l'interface entre les riverains et les techniciens.

Pour la contacter : 04 72 84 58 13.

© Communiqués - crédit photos : Sytral - Atelier Schall, AZC / Engram Studio / Lara Balaïs / Maxime Brochier / Nicolas Robin - Décembre 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique



**SYTRAL** LA VILLE EN MOUVEMENT

[www.sytral.fr](http://www.sytral.fr)

## M B MÉTRO LIGNE B Le planning

Début des travaux mi-2018  
lieux : Station Place Anatole France  
à Oullins / Puits du Grand Revoyet  
à Oullins, Station Hôpitaux Sud / Puits  
d'entrée du Tunnelier à St-Genis-Laval

Fin de creusement au Puits Orsel  
à Oullins mi-2021

Début de creusement du Tunnelier  
mi-2020 aux Hôpitaux Sud

Mise en service : 2023

## Les chiffres clés du projet

2,5 km de prolongement

2 nouvelles stations : Oullins Centre (Place Anatole France) et Hôpitaux Lyon Sud (Jules Courmont)

900 places environ au terminus Hôpitaux Lyon Sud dans le parc relais

442 M€ de budget

## M B MÉTRO LIGNE B

### Questions – réponses pour les riverains du projet de prolongement du métro B aux Hôpitaux Lyon Sud

Vous êtes riverain du projet de prolongement du métro jusqu'aux Hôpitaux Lyon Sud et vous souhaitez obtenir des informations.

Le SYTRAL est à votre écoute et vous propose des éléments de réponses aux questions les plus fréquentes. Elles sont regroupées en trois parties thématiques : les éléments du projet, la propriété des terrains et les garanties et l'organisation du chantier.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des compléments d'information. Notre contact et ses coordonnées sont indiqués à la fin de ce document.

Bonne lecture!



**SYTRAL** LA VILLE EN MOUVEMENT

[www.sytral.fr](http://www.sytral.fr)

# Les éléments du projet

## 1/ LA STATION OULLINS CENTRE

Les travaux sont prévus de mi-2018 à mi-2023 pour réaliser une station profonde sous la place Anatole France. L'accès aux riverains est maintenu pendant la durée des travaux. Le stationnement et le marché seront déplacés pendant la durée des travaux, en concertation avec la mairie d'Oullins, sur des sites à définir.

En 2023, la place Anatole France sera réaménagée autour de la station de métro qui accueillera plus de 20 000 passages quotidiens.

## 2/ LE Puits DE VENTILATION

Un puits de ventilation est nécessaire au fonctionnement du métro : il permet le désenfumage en cas d'incendie et constitue un accès pour les services de secours. Il sera implanté entre les deux nouvelles stations, sur une parcelle acquise par le SYTRAL. Seule une grille sera visible sur ce terrain clos et végétalisé. Un puits équivalent a été mis en œuvre rue Orsel, à Oullins. Il ne produit aucune nuisance : les ventilateurs sont équipés de « pièges à son » très efficaces.

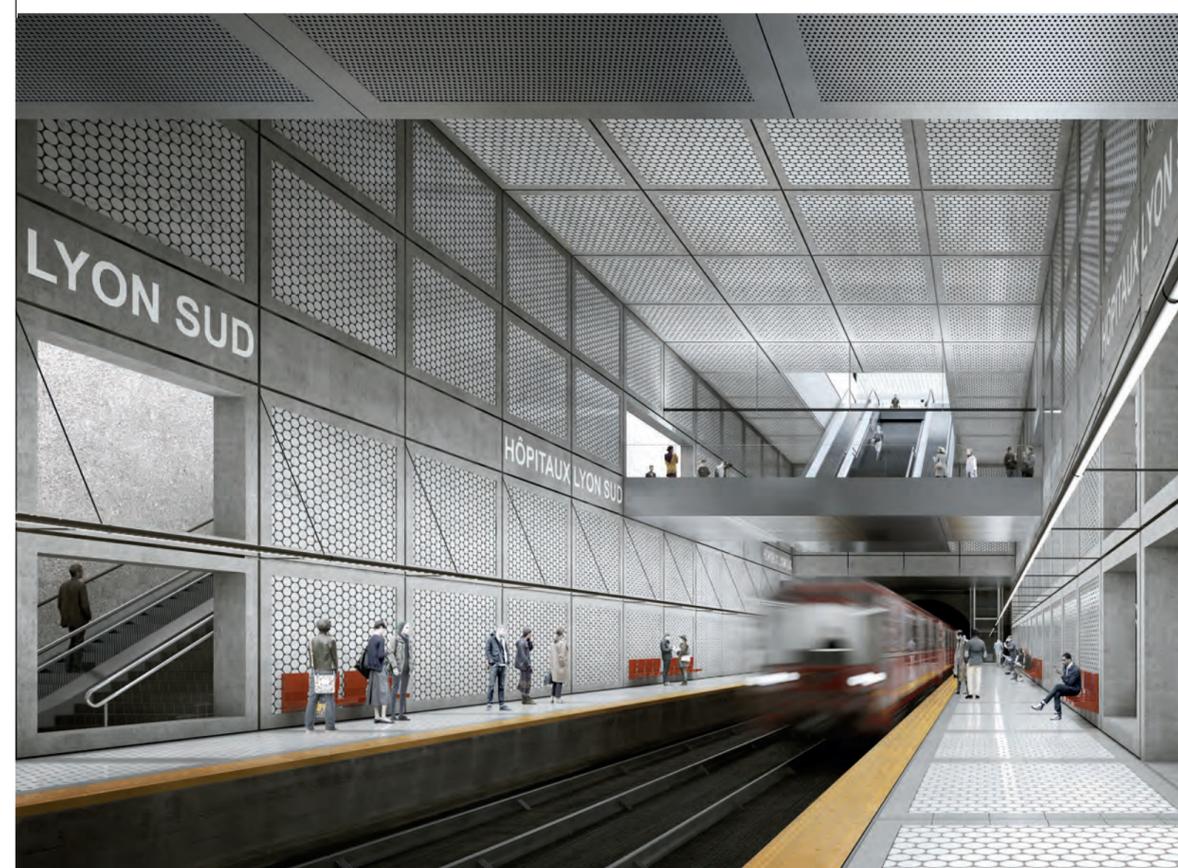
Station Oullins Centre

## 3/ POSITIONNEMENT DU TERMINUS ET NOUVELLE ORGANISATION DU RÉSEAU DE BUS TCL

La station Hôpitaux Sud se situe à proximité des bâtiments de l'Hôpital. Quelques mois avant la mise en service du métro, une nouvelle organisation des lignes de bus du secteur sera proposée, pour éviter les doublons et organiser leur rabattement sur le métro.

## 4/ LE NOUVEAU PARC RELAIS DES HÔPITAUX LYON SUD

Il sera l'un des plus importants de l'agglomération avec 900 places. Il est dimensionné pour répondre aux besoins à l'heure de pointe du matin, permettant ainsi de limiter les flux entrant dans l'agglomération. Les voiries d'accès seront réalisées par la Métropole de Lyon. Le parking de 800 places actuellement situé devant les hôpitaux sera relocalisé à proximité pendant les travaux et restera en place à la mise en service du métro pour les besoins du Centre Hospitalier et Universitaire.



Station Hôpitaux Lyon Sud

# La propriété des terrains

## 1/ L'ENGAGEMENT DES TRAVAUX : DEUX CONDITIONS

Le SYTRAL, en tant que maître d'ouvrage, est la personne publique qui conçoit, réalise et finance les travaux. Elle ne peut les engager que lorsque le projet est déclaré d'utilité publique par le Préfet. Dans le cas d'un projet de métro, le maître d'ouvrage doit se rendre propriétaire des sous-sols où le tunnel sera construit.

## 2/ L'ACQUISITION EST POSSIBLE PAR DEUX VOIES : AMIALE ET EXPROPRIATION

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur, qui est une personne indépendante désignée par le Président du Tribunal administratif, émet un avis sur le projet présenté et ses impacts. Puis le Préfet, représentant de l'État, peut déclarer le projet d'utilité publique. C'est une décision forte, qui permet, lorsque cela est nécessaire, de procéder à l'expropriation de terrains indispensables à la réalisation du projet. Cependant, une acquisition par voie amiable est toujours privilégiée.

## 3/ VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE TRACÉ DU MÉTRO

L'article 552 du Code civil dispose « La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. ». Si vous êtes propriétaire d'un terrain, vous êtes également propriétaire du tréfonds, c'est-à-dire du sous-sol. Si le SYTRAL a besoin d'une partie de votre sous-sol, il devra en faire l'acquisition et cela n'aura pas d'impact sur votre droit de propriété depuis la surface jusqu'à l'ouvrage du métro situé en dessous. Pour un projet de métro, l'emprise nécessaire se situe en moyenne entre 10 et 20 mètres sous le niveau du sol. La largeur du tunnel est d'environ 16 mètres.

## 4/ PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE D'ACQUISITION

La procédure d'acquisition d'une partie du sous-sol de votre propriété, sera menée par un prestataire, la société SYSTRA FONCIER qui intervient pour le compte du SYTRAL. Ce sont ses représentants qui entreront en contact avec vous, en vue d'aboutir à un accord dans un délai de quelques mois. Le montant des indemnités relatives aux acquisitions est fixé par FRANCE Domaines, service de la Direction générale des Finances Publiques.

# Les garanties et l'organisation du chantier

Le SYTRAL a réalisé de nombreux projets d'infrastructure et dispose d'une solide expérience.

## 1/ LES GARANTIES TECHNIQUES POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES ÉVENTUELS

**1 • En phase d'étude (début 2016)** les riverains situés à 25 m de part et d'autre du tracé seront contactés par le SYTRAL en vue de faire réaliser (aux frais du SYTRAL) une expertise de chaque habitation par le bureau de contrôle technique VERITAS. Cette expertise permettra d'évaluer les caractéristiques spécifiques des structures des bâtiments, caves et éventuellement des puits existants afin d'adapter les méthodes de creusement aux ouvrages existants.

**2 • Préalablement au début des travaux (courant 2018)**, un état des lieux de chaque habitation située à 25 m de part et d'autre du tracé sera mené par un expert indépendant nommé par le Tribunal Administratif (procédure de référé préventif). Les dépenses sont prises en charge par le SYTRAL.

**3 • En cas de désordre constaté** par un riverain et, si besoin après déclaration à sa compagnie d'assurance, une réunion d'expertise s'appuyant sur l'état des lieux initial sera organisée. L'entreprise du SYTRAL concernée fera réaliser les travaux de réparation si elle est responsable des désordres.

## 2/ LA POSSIBILITÉ D'UN TASSEMENT DU TERRAIN

Pendant toute la phase de creusement, le SYTRAL surveille en continu d'éventuels tassements du sol par des équipements de relevés automatiques. Quelques semaines après le passage du tunnelier, les équipements sont démontés, un suivi ponctuel sera réalisé si nécessaire. Ces relevés en continu permettent de compenser d'éventuelles variations, grâce à l'injection simultanée, depuis le tunnelier, de matériaux à une pression adaptée pour garantir l'équilibre des terrains. Les tassements constatés sur la précédente extension du métro s'échelonnaient entre 3 et 10 mm, ce qui implique qu'ils n'ont généré aucun impact sur les immeubles en surface.

## 3/ LES NUISANCES : SONORES, VIBRATIONS, VIE DU CHANTIER...

Le SYTRAL et les entreprises qui travaillent sur le chantier mettent tout en œuvre pour limiter les nuisances. Un agent du SYTRAL, dédié aux relations avec les riverains, est à votre écoute tout au long du projet. Le tunnelier se trouve généralement à plus de 15 m (l'équivalent d'un immeuble de 5 étages) sous le niveau du sol. Il pourra produire un très faible niveau de bruit et de vibrations, et uniquement pendant son passage, sous chaque habitation. Sa progression est d'environ 10 mètres par jour. Concernant les travaux réalisés depuis l'extérieur (stations et puits), les nuisances correspondront à celles couramment rencontrées sur un chantier de construction. Les horaires de chantier : 8 h 00 – 18 h 00, sauf situations exceptionnelles. En exploitation, un métro électrique sur pneus à plus de 15 mètres de profondeur ne génère ni bruit, ni vibration perceptibles.

## 4/ CIRCULATION PENDANT ET APRÈS LES TRAVAUX

**Pendant les travaux à Oullins** : la circulation évitera la Grande rue qui ne sera donc pas affectée par les nuisances du chantier.

**Après les travaux à Oullins** : les deux stations de métro supplémentaires permettront de capter une grande partie de la circulation du secteur et de réduire sensiblement la circulation de transit vers Lyon.

**Nouveau schéma de circulation** : la Métropole de Lyon prévoit la réalisation de nouvelles voiries structurantes dans le cadre du projet du Vallon des Hôpitaux. Elles permettront de desservir le pôle multimodal. Le chemin de la Patinière et le chemin du But ne seront pas affectés par ces projets ni par les travaux du métro.

